

## ATTESTATION DE GARANTIE

<b>MARQUE :</b> _____	<b>MODÈLE :</b> _____	<b>COULEUR :</b> _____
<b>MOTEUR :</b> _____	<b>BATTERIE :</b> _____	
<b>NOM DU PROPRIÉTAIRE :</b> _____		
<b>DATE PRISE DE POSSESSION :</b> _____		
<b>LIMITE MAXIMALE DE POIDS :</b> _____		
<b>*Mettre plus de poids que la limite pourrait endommager votre véhicule et le faire mal fonctionner, ce qui mettrait votre sécurité en danger.</b>		

Une garantie de 12 mois en atelier et une garantie de 6 mois ( quadriporteur/ Triporteur ), 12 mois ( vélo et trotinette ) sur les batteries sont incluses à l'achat d'un de nos véhicules. Cette garanti entre en vigueur à partir de la date de prise de possession de celui-ci. Cette garantie couvre le véhicule pour le remplacement de pièces durant la période couverte.

\*Cette garantie n'est pas transférable.

Veuillez prendre connaissance des conditions de garantie ci-dessous.

### CONDITIONS DE GARANTIE

2. Les réparations ne peuvent être effectuées que par le fabricant / détaillant du véhicule.
3. La responsabilité du transport du véhicule pour la réparation et le remplacement des pièces est à la responsabilité de l'acheteur et non du fabricant / détaillant.
4. Les pièces à remplacer seront fournis gratuitement si celles-ci ont mal fonctionnées dû à une faute de fabrication dans les 12 mois suivant la date d'achat.
5. Les batteries seront remplacées gratuitement si celles-ci ont mal fonctionnées dû à une faute de fabrication dans les 6 mois ( Quadriporteur / Triporteur ), 12 mois ( vélo / trotinette ) suivant la date d'achat. Les batteries ne doivent pas être laissées sous les 0 degré celsius et doivent être chargées tous les mois durant les périodes d'entrepôtsages.
6. Les pièces remplacées ou réparées seront couvertes pour la période restante de la garantie du véhicule.
7. Les pièces remplacées après la garantie seront couvertes pendant 3 mois.
8. La couverture de siège et les pneus ne sont pas couverts par la garantie à moins qu'ils ne présentent un défaut de fabrication.
9. Ces conditions de garantie de s'appliquent qu'à un véhicule neuf et acheté au prix d'achat total.

Si vous doutez que votre véhicule soit couvert, renseignez-vous auprès de votre agence de service.

### NON COUVERT PAR LA GARANTIE

1. Le transport du véhicule pour la réparation et le remplacement des pièces.
2. Les bruits ou vibrations, ce qui n'affecte pas le fonctionnement ou la qualité du véhicule.
3. Les pièces inflammables (les patins et garnitures de freins, l'embrayage, les ampoules, les fusibles, les sièges et leur couverture, le câble de freins, le joint d'étanchéité d'huile et sa garniture, les vis et rondelles, la graisse et l'huile lubrifiante, le tapis repose-pieds, etc).
4. Usure résultant d'une utilisation normale ou exceptionnelle, ainsi que la détérioration due au passage du temps (décoloration naturelle et détérioration de la peinture, galvanisation, etc).
5. Endommagement dû au manque d'entretien, à l'utilisation incorrecte, à des manœuvres incorrectes ou à une mise à l'abri inconvenable.
6. Frais de procédé d'inspection, réglage, remplissage d'huile, nettoyage et autres types d'entretien.
7. Frais de service régulier d'inspection et d'entretien.
8. Pertes ou compensations occasionnées par l'incapacité d'utiliser le véhicule (usage de téléphone, transport, voiture de location, bicyclette de location, frais de déplacement, ect).
9. Les crevaisons de pneu ne sont pas couvertes.

### LES PROBLÈMES CAUSÉS PAR LES RAISONS SUIVANTES NE SONT PAS COUVERTS :

1. Une mise à l'abri incorrecte.
2. L'inspection et les entretiens réguliers recommandé par le fabricant / détaillant qui n'ont pas été faites.
3. L'utilisation de pièces autres que les pièces originaires du fabricant / détaillant ou non-recommandées par le fabricant / détaillant.
4. La modification par le changement, la soustraction ou l'addition de pièces au véhicule qui ne sont pas approuvées par le détaillant / fabricant.
5. Une mauvaise utilisation, un abus, un accident ou par négligence. (Sauter avec le véhicule, conduite sur les bordures de trottoirs, surcharge de poids sur le véhicule, ect).
6. Tentative de réparation fait maison ou par tout autre personne que le détaillant / fabricant.
7. Conduite dans des endroits où le véhicule ne doit pas normalement être conduit ou utilisé.
8. L'état de l'environnement (tombée de produits chimiques, la sève de tronc d'arbre, des pierres, de la grêle, d'une tempête, d'un orage, d'une inondation, ect).

### LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

1. L'utilisation correcte du véhicule.
2. Avoir pris connaissance du présent document.

Je reconnais avoir reçu copie de cette attestation de garantie et accepte ces conditions.

<b>NO DE FACTURE :</b> _____	<b>SIGNATURE :</b> _____	<b>DATE :</b> _____
------------------------------	--------------------------	---------------------